

Un enduro contesté ce week-end autour de Solignac/Loire

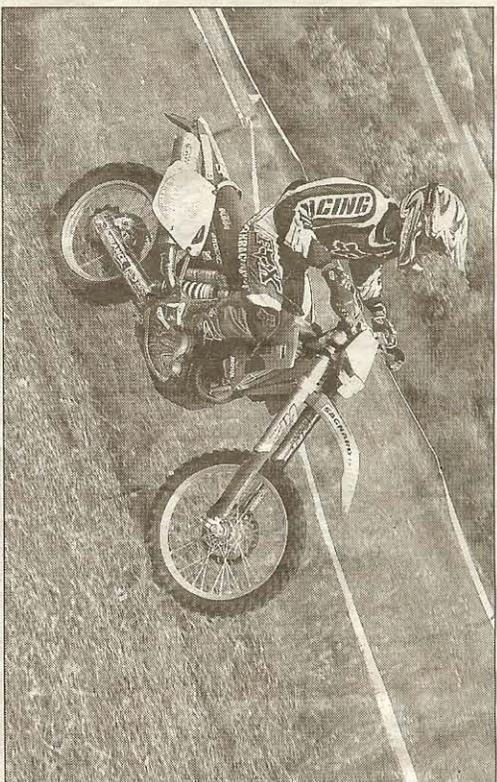
1^{er} avril
28 04

Le championnat de ligue d'Auvergne d'enduro aura lieu samedi 29 et dimanche 30 avril sur les communes de Solignac-sur-Loire, Le Brignon et Cussac-sur-Loire. Organisée par le Moto-club du Puy, l'épreuve nationale empruntera plus de 70 km de chemins et de sentiers dans la vallée de la Loire et sur le plateau volcanique. On se souvient de la dernière grande manifestation en 1997, le Mondial d'enduro qui avait eu lieu dans le même périmètre. Quelque 300 pilotes sont attendus des quatre départements d'Auvergne avec bien entendu de nombreux adhérents du Moto-club du Puy que préside Louis Letura, parmi les plus connus, on notera la présence de Julien Gauthier, Jérôme Perrin, Frédéric Sagandier ou Simon Romieu en espoir.

Pour ce qui est du tracé autorisé par la préfecture, il est reconnu pour être « technique et éprouvant », selon M. Letura. Une attention a été portée aux réserves formées par la direction de l'agriculture et de la forêt (DDAF) en respectant les zones de nidification et en prévoyant un certain nombre d'ouvrages de franchissement de rivières pour la protection d'une variété d'écrevisses.

Une centaine de personnes (commisaires, pompiers, équipes médicales) assisteront à l'épreuve qui promet beaucoup de sensations pour le public. Deux catégories s'affrontent, les pilotes de ligue 1 devront parcourir trois fois le circuit de 70km, les autres concurrents le parcourront deux fois.

Des associations de protection de l'environnement (WWF, LPO, Nature H^e-Loire et SOS Loire vivante) ont protesté contre cette



Lors de l'épreuve d'enduro en 2003 à Saint-Paulien.

manifestation. Ils ont l'ambition de s'exprimer vendredi sur le sujet pour faire part de leur point de vue.

Les dirigeants du MC Le Puy nous ont adressé un communiqué dans lequel ils rappellent que « cette épreuve se déroule grâce à la compréhension d'agriculteurs et de propriétaires riverains. Témoinnez leur votre reconnaissance en respectant les prairies et les champs qui bordent les spectacles et les points spectaculaires. Préservez l'image de cette manifestation sportive en ne laissant aucun déchet après votre passage.

Le circuit est strictement réservé aux pilotes et formellement interdit au public. Il est donc vivement déconseillé aux randonneurs, pédestres et autres militants écologistes de s'aventurer aux abords du tracé pour des raisons évidentes de sécurité et de respect de la flore locale.

Ne franchissez pas les banderoles, leur présence indiquant un

danger. Suivez les consignes des commissaires de course qui connaissent leur travail et savent d'où vient le danger" indiquent les organisateurs qui "déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu envers des personnes n'ayant pas respecté les consignes de sécurité".

OÙ VOIR LES PILOTES ?

Départ-arrivée : Solignac-sur-Loire.
Spéciale franchissement n° 1 : Viaduc de La Gagne en bordure de la RD 27.
Spéciale banderole n° 2 : village de Montagnac en bordure de la RN 88.

Point spectacle : descente du Bois de la Rousse, en bordure de la RD 27.
CH 1 : contrôle horaire avec assistance à Solignac, au départ de l'ancienne voie ferrée.
CH 2 : contrôle horaire avec assistance au Brignon - sur la place du bourg.
CH 3 : contrôle horaire avec assis-

tance à Solignac au-dessus du giratoire de la pharmacie.

Samedi 29 avril : Salle polyvalente de Solignac, de 14 h à 19 h, contrôle administratif des pilotes, contrôle technique des motos (sonomètre, pneumatiques, casqués), mise en parc fermé avec gardiennage de nuit.

Dimanche 30 avril : 8 h 30-10 h 30, départ des concurrents de Solignac. Horaires approximatifs de passage des premiers concurrents :

Emplacements :
1^{er} tour : Spécial n° 1 (La Gagne) 8 h 40, Spécial n° 2 (Montagnac) 8 h 50, Point spectacle (La Rousse) 9 h 10, CH1 (contrôle horaire) 9 h 20, CH2 à 10 h 25, CH3 à 11 h.
2^e tour : Spécial n° 1 (La Gagne) 11 h 10, Spécial n° 2 (Montagnac) 11 h 20, Point spectacle (La Rousse) 11 h 40, CH1 (contrôle horaire) 11 h 50, CH2 à 12 h 55, CH3 à 13 h 30.
3^e tour : Spécial n° 1 (La Gagne) 13 h 40, Spécial n° 2 (Montagnac) 13 h 50, Point spectacle (La Rousse) 14 h 10, CH1 (contrôle horaire) 14 h 20, CH2 à 15 h 25, CH3 à 16 h.
14 h 45 : Premières arrivées à Solignac : 14 h 45-17 heures : arrivées des pilotes : 19 heures : remise des prix à la salle polyvalente de Solignac.

SÉCURITÉ

Enfin, pour la sécurité des pilotes et des spectateurs, la circulation sur la RD 27 sera interdite entre le carrefour de la route de Veneyre et la limite d'agglomération Ouest du bourg de Solignac (côté Le Puy). Une déviation sera mise en place par l'organisateur :
sens Le Puy - Solignac : par la RN 88 et la RD 276, via Montagnac ;
sens Solignac - Le Puy : par la RD 54 et la RD 38, via Cussac-sur-Loire.